



Comment devenir coopérateur ?

En achetant des parts (récupérables)
pour un montant minimum de 100 €.
Le coopérateur devient ainsi acteur de
sa consommation, en partageant avec
ses voisins et les producteurs locaux, un
même objectif : consommer mieux pour
sa santé, pour la société et pour la
planète.

Rejoignez notre
coopérative !



Infos et inscriptions :
www.WooCoop.be - info@WooCoop.be

ÉPICERIE COOPÉRATIVE
CITOYENNE



WooCoop

ENSEMBLE, MANGEONS LOCAL,
SAIN ET AU JUSTE PRIX.

Ouvert du mercredi au dimanche
Zoning Artisanal de Waterloo
Avenue des Pâquerettes 55 - BP 5



1

Alternative



WooCoop propose une autre façon de faire ses courses à Waterloo en achetant des produits locaux, de qualité (si possible bio) au meilleur prix.

Non lucrative

La WooCoop n'a pas de but lucratif et est gérée en toute transparence, exclusivement par ses membres. Seuls les coopérateurs peuvent faire leurs courses à l'épicerie.

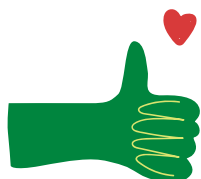


Solidaire

WooCoop est une coopérative alimentaire. Ce sont les membres qui sont propriétaires. Ensemble, ils assurent les tâches nécessaires au fonctionnement du magasin (3h par mois).



Équitable



Les économies réalisées collectivement permettent de pratiquer des prix abordables sur des produits de haute qualité en assurant une juste rémunération des producteurs.

Objectifs

A travers ses activités, la WooCoop vise particulièrement à :

- Favoriser un accès à l'alimentation durable et saine pour tous
- Encourager une économie locale
- Réduire l'empreinte carbone
- Renforcer la cohésion sociale
- Sensibiliser sur les choix de consommation
- Pratiquer des prix équitables en soutien aux producteurs locaux
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Réduire les emballages grâce au vrac
- Remplacer le jetable par le réutilisable

Produits

Cela se traduit notamment à travers le choix des produits :

- Frais (fruits, légumes, produits laitiers): priorité au critère local et à la culture raisonnée
- Secs (céréales, noix) et transformés (biscuits, pâtisseries) : priorité au critère local et à la vente en vrac
- Exotiques (thé, chocolat, fruits) : priorité au critère fairtrade

